

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2396

présenté par

Mme Degois, M. Potterie, M. Baichère, M. Mazars, Mme Le Peih et M. Kerlogot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.